



**RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du mardi 06 février 2019  
à 20H30**

**Compte-Rendu**

**Présents :**

**Séverac d'Aveyron** : M. Camille GALIBERT, M. Raymond GUITARD, Mme Georgette LACOSTE, M. Jérôme de LESCURE, M. Olivier DUPLESSIS de POUZILHAC, Mme Florence RAYNAL, M. Christian DELMAS, Mme Mélanie BRUNET, M. Alain GAL, **Laissac Séverac l'église** : M. David MINERVA, M. Yves KLEIN, Mme Françoise RIGAL, M. Jean-François VIDAL, **Palmas d'Aveyron** : M. Jean-Paul PEYRAC, **Gaillac d'Aveyron** : M. Michel MERCADIER, **Vimenet** : Mme Nathalie RICARD, **Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac** : M. Michel BAYOL, Mme Odette LAGARRIGUE, M. Marc BORIES **Pierrefiche** : M. Gérard MAJOREL, **Campagnac** : Mme Eliane LABEAUME, **Saint Martin de Lenne** : M. Sébastien CROS, **Saint Laurent d'Olt** : M. Robert VAYSSE, M. Alain VIOULAC, **Bertholène** : Mme Isabelle POIRIER, **Saint-Saturnin de Lenne** : M. Gérard AFFRE, **Prades d'Aubrac** : M. Roger AUGUY, **Castelnau de Mandailles** : M. Jean BOYER

**Pouvoirs :**

Mme Thérèse CASAGRANDE a donné pouvoir à M. Camille GALIBERT  
Mme Danielle BOURREL a donné pouvoir à Mme Françoise RIGAL  
M. Jean-Michel LADET a donné pouvoir à Mme Eliane LABEAUME  
M. Jacques MAISONABE a donné pouvoir à Mme Isabelle POIRIER  
M. Jean-Louis SANNIE a donné pouvoir à M. Alain VIOULAC  
Mme Hélène VAYSSIERE a donné pouvoir à M. Michel MERCADIER  
Mme Christine VERLAGUET a donné pouvoir à M. Roger AUGUY

**Secrétaire** : Mme Florence RAYNAL

En préalable à la réunion, Madame Nathalie Marty (SCOP Sirventès) présente **le planning des animations « Marabout Bout de Ficelle »** dans la cadre du projet « culture et lien social ». Ce dispositif a été présenté et validé par le conseil lors de la réunion du 18 décembre dernier.

Les animations (veillées, ateliers, caravane, ateliers Contes, vernissage et expositions) se dérouleront jusqu'au 07 juillet 2019 en différents lieux du territoire.

## Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil de Communauté du 18 décembre 2018

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### Commission « Administration générale, Fonctions support et Ressources Humaines »

#### 1. Mise en place de l'IFSE régisseur

Monsieur le Président précise que l'ancienne prime de responsabilité de régisseur n'est pas compatible avec le nouveau régime indemnitaire de la Communauté de Communes, le RIFSEEP.

Le Comité Technique (CT) placé auprès du Centre de Gestion a émis le 2/11/2018 un avis favorable sur les modalités de versement de l'IFSE « régie ».

Cette prime est considérée comme compensation de la fonction assumée par le régisseur dont la responsabilité personnelle et pécuniaire est engagée.

**Sur avis favorable de la Commission et du Bureau, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la mise en place de cette indemnité.**

#### 2. Service de médecine professionnelle et préventive – CDG12

Monsieur le Président expose qu'à compter du 1er janvier 2019, le service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion évolue.

Conformément à l'article 11 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale, les agents des collectivités territoriales et établissements publics locaux bénéficient d'une surveillance « Santé au Travail » par le biais d'une équipe pluridisciplinaire pilotée par le Pôle Santé, Sécurité au Travail.

Les différents types de contrôles médicaux sont les suivants :

- Visite médicale d'embauche
- Visite médicale et entretien infirmier obligatoires réalisés par le Médecin de Prévention ou l'infirmier en Santé au Travail au moins tous les 2 ans pour les agents non soumis à une surveillance médicale particulière.
- Visite de surveillance médicale particulière
- Visite (non obligatoire mais vivement recommandée) de reprise après un arrêt en maladie ordinaire d'au moins 30 jours ou un arrêt pour accident de service d'au moins 30 jours.
- Vaccinations

La participation aux frais de fonctionnement du Service de Médecine Professionnelle et Préventive est assurée par une cotisation d'un montant de 51 €/an/ agent.

Sur proposition de M. le Président et après avis favorable de la Commission et du Bureau, le conseil à l'unanimité décide d'adhérer au service de Médecine Professionnelle Préventive du Centre de Gestion de l'Aveyron pour une durée de 3 ans, à compter du 1er janvier 2019.

## 1. Renouvellement du « Contrat Enfance Jeunesse » (CEJ) du Séveragais avec la CAF de l'Aveyron et la MSA

Monsieur le Président rappelle que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) du territoire du Séveragais signé avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole en 2014 est arrivé à échéance au 31 décembre 2017.

Pour rappel, le CEJ est un contrat d'objectifs et de co-financement qui définit les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service enfance et jeunesse sur la base d'un programme d'actions contribuant au maintien et au développement d'une offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Pour le Séveragais, il concerne :

- sur le volet enfance :

\*Multi-Accueil Pirouette

\*Relais assistantes maternelles

- sur le volet jeunesse :

\*Accueil de loisirs – Croc Loisirs (Mercredis, Vacances et Ados)

\*Coordination

Le nouveau contrat court à compter du 01/01/2018 pour 4 ans.

Les interventions financières de la CAF (majoritairement) et de la MSA progressent de 63% sur ce nouveau contrat (47 438 € d'aides en 2017 et 77 298 € en 2018) car notre territoire a été identifié comme dynamique. La coordination intercommunale et les différentes actions en cours ont également pesées pour cette bonification de financement.

**La Commission et le Bureau ont émis un avis favorable à la signature de ce nouveau contrat.**

**Le Conseil Communautaire l'adopte également à l'unanimité et autorise M. le Président à le signer.**

## 2. Maisons d'Assistants Maternels (MAM) – Etat des lieux et projets

### Schéma de déploiement des Maisons d'Assistants Maternels

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles (signé en 2016 par l'Etat, le Conseil Départemental, la CAF, la MSA, et les partenaires associés), notre territoire des Causses à l'Aubrac a été identifié comme prioritaire pour proposer une réunion d'information afin de promouvoir la profession d'Assistant(e) Maternel(le), de susciter des envies et de valoriser ce métier.

En Aveyron, le nombre d'assistant(e)s maternel(le)s actifs a diminué de 8% sur le département (contre 2.8% à l'échelle de la France). Cette diminution va progresser dans les années à venir puisque la part d'assistant(e)s maternel(le)s de 60 ans est plus importante en Aveyron (11.8%) qu'au niveau national (9.6%), et progresse également plus vite.

Or, l'offre de garde des jeunes enfants est un critère important pour l'attractivité d'un territoire. Les jeunes parents en activité ont en effet besoin de modes de garde, notamment ceux qui ne disposent pas de relais familiaux localement.

Le schéma de déploiement des Maisons d'Assistants Maternels doit répondre à cette demande.

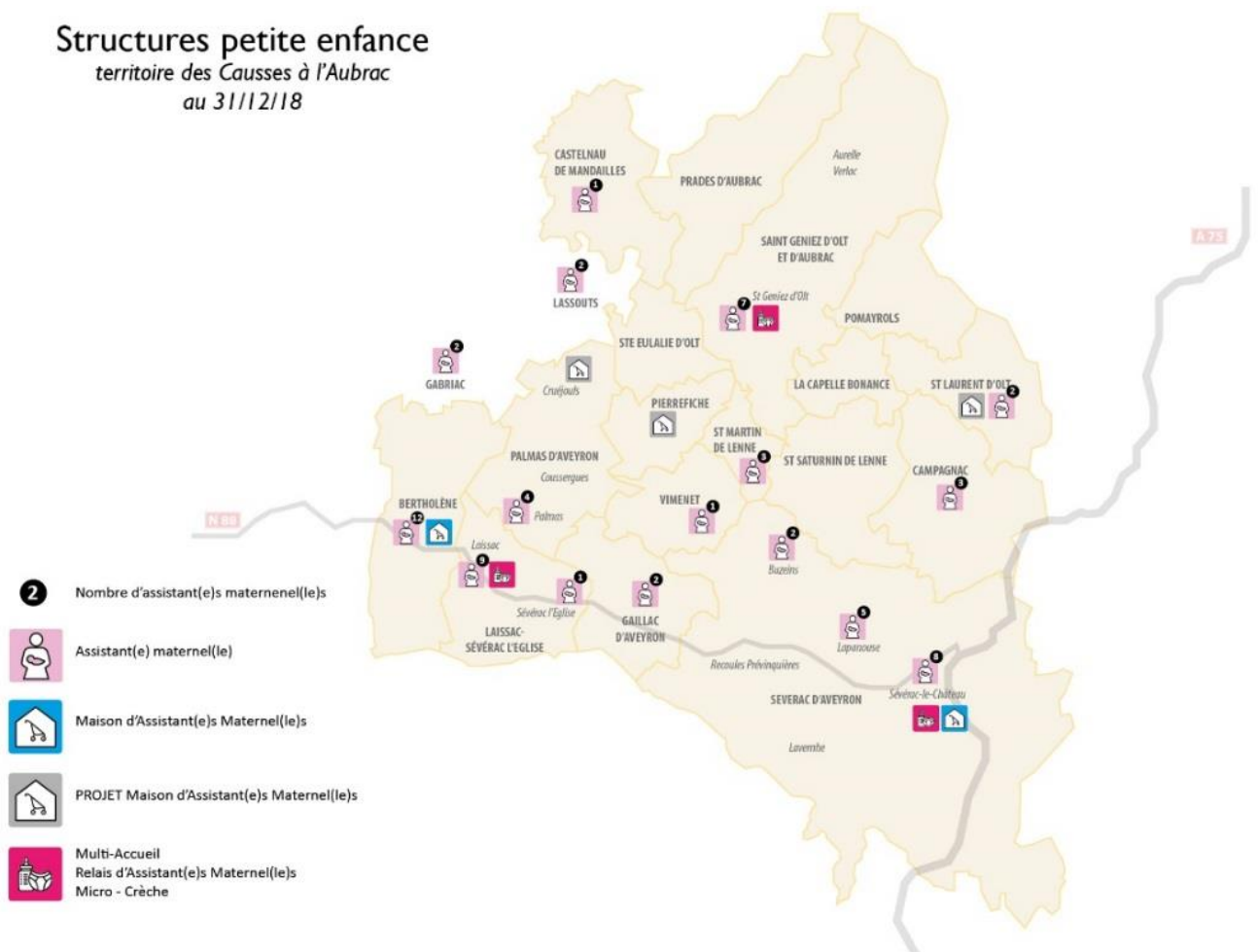
Il présente :

-l'état des lieux de l'offre de garde du territoire (ASMAT, MAM, Multi-accueils)

-Les projets de MAM qui sont/pourraient être portés par la Communauté (St Laurent en cours, Cruéjols, Bertholène, Pierrefiche/St Martin) pour répondre à la demande et, par effet rebond, endiguer la fuite des enfants hors du territoire entraînant une baisse d'effectifs dans les écoles. Avec, pour corollaire, le risque de fermeture des établissements les plus fragiles.

## Le Projet de Schéma :

### Structures petite enfance territoire des Causses à l'Aubrac au 31/12/18



S'en suit un débat sur les lieux d'implantation des MAM.

Il est précisé que ce schéma n'est pas figé car il découle d'un diagnostic qui reflète la situation du moment.

Le prix des loyers des MAM est également évoqué. A Sévérac, les loyers ont été calculés pour couvrir le reliquat à charge pour la collectivité.

Cependant, pour susciter de nouvelles vocations au sein de cette profession en perte de vitesse, il conviendrait de rendre les loyers attractifs ce qui peut supposer la prise en charge d'un déficit par l'intercommunalité, maître d'ouvrage. Ainsi, un loyer moyen pourrait être appliqué quels que soient les coûts d'aménagements et le montant des aides attribuées à chaque projet de nouvelle MAM : ex :100 € / mois / ASMAT ayant 3 agréments, 130 € / mois / ASMAT ayant 4 agréments...charges non comprises.

**Le Bureau réuni le 21 janvier 2019 a émis un favorable sur ce projet de schéma présenté par la commission.**

**Le Conseil l'adopte à l'unanimité.**

### **Intérêt communautaire de la compétence Action Sociale sur le volet Petite enfance**

A titre d'information, M. le Président précise que la commission « Services à la Population et vie associative » travaillera à l'écriture plus approfondie de l'Intérêt communautaire de la compétence « Action Sociale » sur le volet Petite enfance en y intégrant :

- le Schéma de déploiement des Maisons d'Assistants Maternels approuvé  
et
- l'octroi d'aides financières aux assistants maternels travaillant à domicile.

Ce point sera présenté et débattu ultérieurement.

### **MAM de Cruéjols**

Monsieur le Président expose que la commune de Cruéjols a été sollicitée par deux assistantes maternelles pour créer une MAM.

Dans le même temps, le diagnostic de territoire réalisé sur la zone géographique Cruéjols/Coussergues/Lassouts/Gabriac met en exergue un déficit du nombre d'ASMAT sur ce territoire.

A la vue des éléments collectés : démographie des enfants et des ASMAT, problématique des écoles, contribution à l'attractivité de nos villages, réponse en modes alternatifs de garde des enfants, il conviendrait de dimensionner une MAM pouvant accueillir 6 enfants.

Sur Cruéjols, un local est disponible situé au centre du village, près du jardin public, avec du stationnement à proximité, ouvert sur la place de l'église, facilement sécurisable et avoisinant les 60M2.

Les travaux d'aménagement sont évalués à 69 100 € HT.

**Monsieur le Président est autorisé à consulter et à contractualiser une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de cet équipement.**

### **MAM de Bertholène**

M. le Président rappelle que les 2 Assistantes Maternelles de la MAM « Clémentine » sont agréées jusqu'à 8 enfants. Elles souhaitent faire évoluer leur projet associatif et professionnel et s'associer avec une 3<sup>ème</sup> Assistante Maternelle et déposer un dossier de MAM avec un agrément allant jusqu'à 12 enfants.

Jusqu'à présent, les services de la PMI ne souhaitaient pas agréer les MAM au-delà de 9 enfants pour ne pas concurrencer des structures telles que des multi-accueils ou micro-crèches.

Toutefois les services de la PMI ont informé les ASMAT de la MAM « Clémentine », après analyse approfondie de leur candidature, qu'une dérogation pourrait éventuellement être accordée. Mais cette MAM devra disposer d'un minimum de 120m<sup>2</sup> de surface.

La commune ne disposant pas de bâtiment à réhabiliter, une construction proche de l'axe de la RN 88 a été envisagée.

Avant d'engager la Communauté dans une construction de 120 m<sup>2</sup>, il est nécessaire de s'assurer auprès des services de la PMI de la réelle possibilité d'une dérogation.

Dans ce cas de figure, les professionnels de la MAM pourraient être associés à la réflexion autour de la construction de ce bâtiment.

**Sur avis du Bureau et de la Commission, le conseil accepte l'engagement d'études (MO) sur ce projet.**

### **3. Diagnostic Mobilité**

Suite à la réunion de travail du 16/11/2018 avec les membres de la commission et les structures du territoire (Centres Sociaux, AFR, ADMR, EEF),

Vu l'existence de multiples dispositifs (Rézo Pouce, Aires de Covoiturage, ...) et les enjeux sociaux, environnementaux et économiques que représente la mobilité dans sa globalité,

La commission « Services à la population et vie associative » propose que la Communauté de Communes engage un diagnostic de territoire sur la mobilité.

Ce diagnostic pourrait s'étendre au territoire du PETR qui réfléchit également à l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie de Territoire (PCAET) sur son périmètre.

**Le Bureau y est favorable.**

**Le Conseil accepte cette proposition.**

### **4. Transport à la demande Nouveaux circuits, Renouvellement de marchés**

Monsieur le Président expose que les marchés de transports à la demande sur les secteurs « Olt et Aubrac » et « Lot et Serre » sont à renouveler.

Ceux du Laissagais et du Séveragais courent jusqu'au 31/08/2020.

Préalablement à la relance de ces marchés, la commission « Services à la population et vie associative » propose :

-> **d'harmoniser les tarifs aux usagers** : 3€ l'Aller et 5 € l'Aller-Retour

-> **de créer de nouveaux circuits** :

\* tous les 15 jours : Départ Saint Geniez d'Olt, Saint Martin, Saint Saturnin, Campagnac, Sévérac d'Aveyron (créneau le + judicieux à déterminer après avoir échangé avec la mairie de Sévérac d'Aveyron + en fonction demi-journée disponible RDV pour CNI)

\* toutes les mardis matin : Départ Sévérac d'Aveyron vers Laissac-Sévérac l'église

\* Les mercredis après-midi : Sévérac d'Aveyron vers Hôpital Fenaille

\* St Geniez-St Martin de Lenne- Saint Saturnin de Lenne vers la Gare de Campagnac

\* Les Mardis pour le marché de Laissac : Campagnac - Saint Saturnin de Lenne - St Martin de Lenne – Pierrefiche – Coussergues

\* Les Samedis pour le marché de St Geniez : Campagnac - Saint Saturnin de Lenne - St Martin de Lenne- Bertholène- Laissac-Sévérac l'Eglise Palmas-Coussergues-Cruéjols- Vimenet-Gaillac-

\* Les Jeudis pour le marché de Sévérac d'Aveyron : Laissac – Sévérac l'église – Gaillac d'Aveyron

- **d'en renouveler** :

\* Quotidien : St Laurent, Campagnac -> Gare de Campagnac + Banassac + Sévérac

\* Mercredi et Samedi : « Aurelle Verlac », Pomayrols, Prades d'Aubrac, Castelnau de mandailles -> St Geniez

\* Samedi : Pierrefiche, Ste Eulalie d'Olt, St Geniez d'Olt -> St Geniez d'Olt

Pour information le coût du transport à la demande en 2017 était de 40 947 € - aide régionale de 12 2814 € = 28 663 €, et en 2018 (avec l'ajout des circuits sur Sévérac) de 57 017 € - 17 105 d'aides = 39 912 €.

**Le Bureau a émis un avis favorable.**

**Le Conseil adopte ces circuits.**

**La Région (organisateur principal) va être saisie pour avis avant de lancer la consultation de renouvellement des marchés publics de transports.**

**Commission « Economie »**

**Prix de vente et vente des parcelles de la ZAE du Marteliez 2**

Monsieur Galibert propose de vendre les 4 parcelles de la ZAE du Marteliez 2 (ZL 288, 289, 290 et 291) à Sévérac d'Aveyron au prix de 9 € HT /m2.

Etant précisé que le Domaine avait évalué ces parcelles le 16 mars 2016 à 10 € HT/m2 avec marge de négociation de +/- 10%. Une évaluation plus récente a été demandée mais le Domaine n'a pas pu intervenir dans le délai.

La TVA s'applique sur la marge sur la base du calcul réalisé par le Département de l'Aveyron lors de la cession de ce parcellaire à la Commune de Sévérac :

$1,86 \text{ € HT} + 7,14 \text{ € HT (marge)} = \underline{9 \text{ € HT/m}^2} + 1,43 \text{ € (TVA à 20\% sur la marge)} = 10,43 \text{ € TTC/m}^2$ .

Les parcelles ZL 288 et ZL 376 (issue de la division de la parcelle ZL 289) seront vendues aux entreprises PERE/VIVIEN (Maçonnerie).

Les parcelles 290 et 291 à l'entreprise Fournier TP.

**Le Bureau et la commission ont donné un avis favorable à ces ventes.**

**Le conseil les valide à l'unanimité.**

**Commission « Finances »**

Monsieur le Président présente les 3 points suivants à l'ordre du jour :

**1- Ajustement des fonds de concours passés entre l'ancienne CC des Pays d'Olt et d'Aubrac et ses communes membres.**

La Communauté de Communes des Pays d'Olt et d'Aubrac a bénéficié en 2016 de fonds de concours. Il convient d'ajuster les plans de financements pour pouvoir les solder.

Pour le financement du camion benne à OM acheté début 2017 :

	Nouveau montants
St Geniez	24 939,11
Prades	0,00
Ste Eulalie	10 713,92
Pierrefiche	15 391,64
Autofinancement	104 455 ,33
<b>Total € HT</b>	<b>155 500</b>

Pour le financement des travaux 2016 de voirie de l'ex CC des Pays d'Olt et d'Aubrac:

DETR 2016	37 784,43
Commune de St Geniez d'Olt et d'Aubrac	15 344,65
Autofinancement CC	115 156,19
<b>Total € HT</b>	<b>168 285,27</b>

**Le Conseil valide à l'unanimité ces nouveaux plans de financement et autorise M. le Président à signer les avenants aux conventions de fonds de concours correspondantes.**

### **2-Ouverture de crédits par anticipation, travaux sur le terrain de la Catonnerie.**

Le conseil accepte, à l'unanimité, l'ouverture de crédits par anticipation pour l'extension des en-buts de rugby et l'installation de pare-ballons pour la somme 33 480 €.

#### **Commission « GEMAPI »**

#### **Membres au SMBV VIAUR :**

Le conseil, à l'unanimité, acte la nouvelle liste suivante des représentants pour siéger au SMB VIAUR comme suit :

M. Yves KLEIN (titulaire), M. David MINERVA (suppléant)  
M. Jean-François VIDAL (titulaire), M. Jean-Paul PEYRAC (suppléant)  
M. Michel MERCADIER (titulaire), Mme Isabelle POIRIER (suppléant)  
M. Olivier de POUZILHAC (titulaire), M. Jérôme de LESCURE (Suppléant)

#### **Commission « Equipements sportifs » :**

#### **Missions préalables aux travaux sur la piscine de Campagnac :**

Monsieur le Président propose, dans la continuité des travaux de mise aux normes de la piscine de Campagnac entrepris l'an passé (mise aux normes électrique et chloration de l'eau) :

- d'améliorer l'accessibilité et mettre aux normes les vestiaires,
- et de reprendre l'étanchéité des bassins.

Préalablement, il conviendrait de s'adjoindre l'intervention d'un maître d'œuvre. Il peut être fait appel à IB2M pour deux missions distinctes :

-mission n°1 : montage des dossiers de déclaration préalable et d'autorisation de travaux dans les vestiaires pour la somme de 1 800 € HT.

-mission n°2 : maîtrise d'œuvre « catégorie infrastructure » (en phases PRO, ACT, EXE, DET, AOR) sur la partie étanchéité du bassin, pour la somme de 4 499,20 € HT.

Soit 6299,20 € HT d'honoraires d'ingénierie au total pour un estimatif de travaux évalué à 131 000 € HT.

**Le Bureau a validé cette proposition.**

**Le conseil, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer ces deux missions.**

**Ces travaux seront réalisés sur deux exercices : travaux de vestiaires en 2019 et étanchéité des bassins en 2020.**

#### **Election des Membres de la Commission de Concession :**

Monsieur le Président expose qu'une commission spécifique dite « de Concession » doit être créée en vertu de l'article L 1411-5 du CGCT. Elle est chargée de l'ouverture des plis, de l'analyse des candidatures, des offres et rend un rapport dans le cadre de consultations pour la passation de contrats de concession et de délégation de services publics.

Sont membres de cette commission :

- l'autorité apte à signer la convention. En l'espèce, le Président de la Communauté de Communes ou son représentant,
- et 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.



L'élection des membres de la Commission peut se faire par un vote à main levée sous réserve d'une décision unanime du Conseil de Communauté. La règle du scrutin secret s'appliquant à défaut d'unanimité.

Monsieur le Président propose au Conseil de procéder à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants.

Une seule liste a été déposée :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Christian NAUDAN	Marc BORIES
Alain VIOULAC	Patrick BLANC
Camille GALIBERT	Sébastien CROS
Alain GAL	Michel MERCADIER
David MINERVA	Florance RAYNAL

Le conseil se prononce à l'unanimité pour un vote à main levée.

**Résultat du vote :**

-pour : **35 voix**

-contre : **0 voix**

-abstention : **0**

**QUESTIONS DIVERSES**

**1- Choix du camion poly-bennes :**

Un seul pli a été déposé suite à la consultation pour l'achat d'un camion poly-bennes d'occasion de 26 T via la plateforme dématérialisée de marchés publics « E-Occitanie ».

Il s'agit de l'offre présentée par la société MECALOUR pour la fourniture d'un camion Renault Premium Lander de 430 CV – 6X2 de 314 000 Km.

Cette offre a été négociée et sera signée pour un montant de 57 231 € HT, soit 68 677,20 € TTC.

Nota : M. le Président à pouvoir pour signer le marché.

**2- Choix du maître d'œuvre pour la réfection du terrain de football de St Geniez**

Le résultat de la consultation qui s'est déroulée est le suivant :

<b>Nom du candidat / du groupement (mandataire souligné)</b>	<b>Note sur le prix/60</b>	<b>Note technique/40</b>	<b>Total/100</b>
SERI / LABOSPORT (sous traitant)	57,50 <b>27 720 € HT.</b>	36	93,5
IB2M / PMC Etudes	60 <b>26 565 € HT</b>	26	86
s.a.s. O.S.M.O.S.E. / NOVAREA	46 <b>34 650 € HT</b>	38	84
SUD INFRA / REAL SPORT	53.8 <b>29 600 € HT</b>	30.8	84.6

Le groupement SERI / LABOSPORT (sous-traitant) est jugé mieux disant. Le marché de maîtrise d'œuvre sera signé avec ce dernier.

Nota : M. le Président a pouvoir pour signer le marché.

### **3. Eaux et assainissement**

Le Recours en suspension déposé par Campagnac contre la délibération de restitution de la compétence « Assainissement collectif » a été rejeté par le tribunal administratif.

La commune de Campagnac a cependant déposé début 2019 un recours au fond pour faire annuler cette délibération. Il serait bienvenu que cette commune retire ce 2<sup>ème</sup> recours pour économiser les frais d'avocats qui devront être engagés respectivement par les deux parties.

### **4. Recrutement du DGS**

M. le Président rend compte du recrutement du DGS. 4 personnes ont été auditées. Une personne a retenu l'attention en entretien et a confirmé son recrutement par voie de mutation.